. .. .

FRC4:

FAX NO.

ARRANGEMENT DE MADRID CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL

DES MARQUES ET PROTOCOLE RELATIF A CET ARRANGEMENT

REFUS PROVISOIRE DE PROTECTION

[Notifié au Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) Conformément à la règle 17-1) du règlement d'exécution commun à l'arrangement et au Protocole de

I - Office qui émit la notification Institut National Algérien de la Propriété Industrielle (INAPI) 40/42 Rue Larbi Ben M'Hidi B.P. 403 Alger - 16 000 - Alger III - Numéro de l'enregistrement International: 823013 III - nom du titulaire (ou toute autre indication permettant de confirmer l'identité de international: AKTSIONERNO DRUJESTVO "VINPROM PESHTERA" Adresse: "Brezovska" str. 126 BG-4003 PLOVDIV, Bulgaria IV. PRefus provisoire fondé sur un examen d'office: Refus provisoire fondé sur une opposition: Refus provisoire fondé à la fois sur un examen d'office et sur une opposition:	3
Propriété Industrielle (INAPI) 40/42 Rue Larbi Ben M'Hidi B.P 403 Alger - 16 000 - Alger II - Numéro de l'enregistrement International: 823013 III - nom du titulaire (ou toute autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international: AKTSIONERNO DRUJESTVO "VINPROM PESHTERA" international: AKTSIONERNO DRUJESTVO, Bulgaria Adresse: "Brezovska" str. 126 BG-4003 PLOVDIV, Bulgaria IV. D'Refus provisoire fondé sur un examen d'office:	
II - Numéro de l'enregistrement International: 823013 III - nom du titulaire (ou toute autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement nternational: AKTSIONERNO DRUJESTVO "VINPROM PESHTERA" Adresse: "Brezovska" str. 126 BG-4003 PLOVDIV, Bulgaria IV. L'Refus provisoire fondé sur un examen d'office:	
III - nom du titulaire (ou toute autre indication permettant de confirmer l'identité de la confirmer l	
Adresse: "Brezovska" str. 126 BG-4003 PLOVDIV, Bulgaria IV. Di Refus provisoire fondé sur un examen d'office:	
Godd our upe opposition:	
find for the opposition:	
B Reise programmen d'office et sur une opposition :	
V - Refus provisoire pour tous les produits /ou services : refus provisoire total pour tous les produits la classes 33	its de
☐ Refus provisoire pour certains des produits /ou services	
(suivra m (indication des produits et/ou services qui sont touché ou qui ne sont pas touch	hć)
refre de la refre (le cas échéant, voir la rubrique VII):	
- le signe déposé ALASKA represente une materiles pluganphique ani trompe sur la provei Du produit.	

FRCM:

FAX NO. : 4- Sep. 2013-10:53 ____ P4____

Formulaire type A Page 2

1. Renscignements relatifs à une marque antérieure : i) Date et numéro de dépôt et, le cas échéant, date de priorité ; ii) Date et numéro d'enregistrement (s'ils sont disponibles) ; iii) Nom et adresse du titulaire ; iv) Reproduction de la marque ; v) Liste de tous les produits et services, ou des produits et services ; tous les produits de la classe 33 sont pertinents. //III. Dispositions essentielles correspondantes de la loi applicable (voir le texte à la rubrique XII) ; IX. Informations relatives à la suite de la procédure ; i) Délai pour présenter une requête en réexamen ou un recours ; recours a introduire dans un délai et ; Deux (02) mois a partir de la notification du refus provisoire *Le délai peut être prorogé de la même durée en cas de nécessité et sur requête justifiée du demandeur. ii) Autorité auprès de laquelle la requête en réexamen ou le recours doit être déposé ; auprès de L'institut National Algérien de la Propriété Industrielle (INAPI) ; iii) Indication concernant la constitution d'un mandataire : (www.inani.org) Fmail :info @inapi.org X. Date de la notification de refus provisoire ; XI. Signature ou sceau officiel de l'office qui émet la notification : Abdelhafia BELIMEHDI Directeur Vicinetal			
i) Date et numéro de dépôt et, le cas échéant, date de priorite ii) Date et numéro d'enregistrement (s'ils sont disponibles): iii) Nom et adresse du titulaire: iv) Reproduction de la marque: v) Liste de tous les produits et services, ou des produits et services: tous les produits de la classe 33 sont pertinents. //III. Dispositions essentielles correspondantes de la loi applicable (voir le texte à la rubrique XII): IX. Informations relatives à la suite de la procédure: i) Délai pour présenter une requête en réexamen ou un recours: recours a introduire dans un délai et d'en pour (02) mois a partir de la notification du refus provisoire *Le délai peut être prorogé de la même durée en cas de nécessité et sur requête justifiée du demandeur. ii) Autorité auprès de laquelle la requête en réexamen ou le recours doit être déposé: auprès de L'institut National Algérien de la Propriété Industrielle (INAPI) auprès de L'institut National Algérien de la Propriété Industrielle (INAPI) iii) Indication concernant la constitution d'un mandataire: (www.inapi.org) E-mail:info @inapi.org X. Date de la notification de refus provisoire: XI. Signature ou sceau officiel de l'office qui émet la notification:		rolatifs à une marque antérieure :	·
ii) Date et numéro d'enrégistrement d'inverse du titulaire : iv) Reproduction de la marque : v) Liste de tous les produits et services, ou des produits et services : tous les produits de la classe 33 sont pertinents. /III. Dispositions essentielles correspondantes de la loi applicable (voir le texte à la rubrique XII) : IX. Informations relatives à la suite de la procédure : i) Délai pour présenter une requête en réexamen ou un recours : recours a introduire dans un délai c Deux (02) mois a partir de la notification du refus provisoire *Le délai peut être prorogé de la même durée en cas de nécessité et sur requête justifiée du demandeur. ii) Autorité auprès de laquelle la requête en réexamen ou le recours doit être déposé : auprès de L'institut National Algérien de la Propriété Industrielle (INAPI) iii) Indication concernant la constitution d'un mandataire : (www.inapi.org) E-mail :info @inapi.org X. Date de la notification de refus provisoire : XI. Signature ou sceau officiel de l'office qui émet la notification :	II. Renscignements	relatins a title do a	aniorité :
ii) Date et numéro d'enrégistrement d'inverse du titulaire : iv) Reproduction de la marque : v) Liste de tous les produits et services, ou des produits et services : tous les produits de la classe 33 sont pertinents. /III. Dispositions essentielles correspondantes de la loi applicable (voir le texte à la rubrique XII) : IX. Informations relatives à la suite de la procédure : i) Délai pour présenter une requête en réexamen ou un recours : recours a introduire dans un délai c Deux (02) mois a partir de la notification du refus provisoire *Le délai peut être prorogé de la même durée en cas de nécessité et sur requête justifiée du demandeur. ii) Autorité auprès de laquelle la requête en réexamen ou le recours doit être déposé : auprès de L'institut National Algérien de la Propriété Industrielle (INAPI) iii) Indication concernant la constitution d'un mandataire : (www.inapi.org) E-mail :info @inapi.org X. Date de la notification de refus provisoire : XI. Signature ou sceau officiel de l'office qui émet la notification :	.,	Date et numéro de dépôt et, le cas échéant, date de l	DIGINO
Nom et adresse du tutale: Nom et adresse du tutale: V) Liste de tous les produits et services, ou des produits et services : tous les produits de la classe 33 sont pertinents. //III. Dispositions essentielles correspondantes de la loi applicable (voir le texte à la rubrique XII) : IX. Informations relatives à la suite de la procédure : i) Délai pour présenter une requête en réexamen ou un recours : recours a introduire dans un délai de Délai pour présenter une requête en réexamen ou un recours : recours a introduire dans un délai de Délai peut (02) mois a partir de la notification du refus provisoire *Le délai peut être prorogé de la même durée en cas de nécessité et sur requête justifiée du demandeur. ii) Autorité auprès de laquelle la requête en réexamen ou le recours doit être déposé : auprès de L'institut National Algérien de la Propriété Industrielle (INAPI) iii) Indication concernant la constitution d'un mandataire : (www.inapi.org) E-mail :info @inapi.org X. Date de la notification de refus provisoire : XI. Signature ou sceau officiel de l'office qui émet la notification :	•	Data et numéro (l'enfegistrement (3 113 vers) :
Liste de tous les produits et services, ou des produits et services : tous les produits de la classe 33 sont pertinents. //III Dispositions essentielles correspondantes de la loi applicable (voir le texte à la rubrique XII) : IX. Informations relatives à la suite de la procédure : i) Délai pour présenter une requête en réexamen ou un recours : recours a introduire dans un délai continue (02) mois a partir de la notification du refus provisoire *Le délai peut être prorogé de la même durée en cas de nécessité et sur requête justifiée du demandeur. ii) Autorité auprès de laquelle la requête en réexamen ou le recours doit être déposé : auprès de L'institut National Algérien de la Propriété Industrielle (INAPI) auprès de L'institut National Algérien de la Propriété Industrielle (INAPI) iii) Indication concernant la constitution d'un mandataire : (www.inapi.org) F-mail :info @inapi.org X. Date de la notification de refus provisoire : XI. Signature ou sceau officiel de l'office qui émet la notification :	,	Non et adresse (III Dilliance)	i
Classe 33 sout pertinents. VIII. Dispositions essentielles correspondantes de la loi applicable (voir le texte à la rubrique XII): IX. Informations relatives à la suite de la procédure: i) Délai pour présenter une requête en réexamen ou un recours : recours a introduire dans un délai de Délai pour présenter une requête en réexamen ou refus provisoire *Le délai peut être prorogé de la même durée en cas de nécessité et sur requête justifiée du demandeur. ii) Autorité auprès de laquelle la requête en réexamen ou le recours doit être déposé : auprès de L'institut National Algérien de la Propriété Industrielle (INAPI) auprès de L'institut National Algérien de la Propriété Industrielle (INAPI) liii) Indication concernant la constitution d'un mandataire : (www.inapi.org) E-mail :info @inapi.org X. Date de la notification de refus provisoire : XI. Signature ou sceau officiel de l'office qui émet la notification :	•	Reproduction de la marque :	services : tous les produits de la
Classe 33 sout pertinents. VIII. Dispositions essentielles correspondantes de la loi applicable (voir le texte à la rubrique XII): IX. Informations relatives à la suite de la procédure: i) Délai pour présenter une requête en réexamen ou un recours : recours a introduire dans un délai de Délai pour présenter une requête en réexamen ou refus provisoire *Le délai peut être prorogé de la même durée en cas de nécessité et sur requête justifiée du demandeur. ii) Autorité auprès de laquelle la requête en réexamen ou le recours doit être déposé : auprès de L'institut National Algérien de la Propriété Industrielle (INAPI) auprès de L'institut National Algérien de la Propriété Industrielle (INAPI) liii) Indication concernant la constitution d'un mandataire : (www.inapi.org) E-mail :info @inapi.org X. Date de la notification de refus provisoire : XI. Signature ou sceau officiel de l'office qui émet la notification :	•	Liste de tous les produits et services, ou des produits et	301 11000
 IX. Informations relatives à la suite de la procédure : Délai pour présenter une requête en réexamen ou un recours : recours a introduire dans un délai ce de la pour (02) mois a partir de la notification du refus provisoire	v)	classe 33 sont pertinents.	
 IX. Informations relatives à la suite de la procédure : Délai pour présenter une requête en réexamen ou un recours : recours a introduire dans un délai ce de la pour (02) mois a partir de la notification du refus provisoire		essentielles correspondantes de la loi applicable (voir le text	e à la rubrique XII):
*Le délai peut être prorogé de la même durée en cas de nécessité et sur requête justifiée du demandeur. ii) Autorité auprès de laquelle la requête en réexamen ou le recours doit être déposé : auprès de L'institut National Algérien de la Propriété Industrielle (INAPI) auprès de L'institut National Algérien de la Propriété Industrielle (INAPI) iii) Indication concernant la constitution d'un mandataire : (www.inapi.org) E-mail :info @inapi.org X. Date de la notification de refus provisoire : XI. Signature ou sceau officiel de l'office qui émet la notification : Abdeinafid BELIMEHDI	VIII. Dispositions		
*Le délai peut être prorogé de la même durée en cas de nécessité et sur requête justifiée du demandeur. ii) Autorité auprès de laquelle la requête en réexamen ou le recours doit être déposé : auprès de L'institut National Algérien de la Propriété Industrielle (INAPI) auprès de L'institut National Algérien de la Propriété Industrielle (INAPI) iii) Indication concernant la constitution d'un mandataire : (www.inapi.org) E-mail :info @inapi.org X. Date de la notification de refus provisoire : XI. Signature ou sceau officiel de l'office qui émet la notification : Abdeinafid BELIMEHDI	- Constians	relatives à la suite de la procédure :	ours a introduire dans un délai d
*Le délai peut être prorogé de la même durée en cas de nécessité et sur requête justifiée du demandeur. ii) Autorité auprès de laquelle la requête en réexamen ou le recours doit être déposé : auprès de L'institut National Algérien de la Propriété Industrielle (INAPI) auprès de L'institut National Algérien de la Propriété Industrielle (INAPI) iii) Indication concernant la constitution d'un mandataire : (www.inapi.org) E-mail :info @inapi.org X. Date de la notification de refus provisoire : XI. Signature ou sceau officiel de l'office qui émet la notification : Abdeinafid BELIMEHDI	IX. Informations	our présenter une requête en récxamen ou un recours : l'ect	
*Le délai peut être prorogé de la même durée en cas de nécessité et sur requete justifie du demandeur. ii) Autorité auprès de laquelle la requête en réexamen ou le recours doit être déposé :			
du demandeur. ii) Autorité auprès de laquelle la requête en réexamen ou le recours doit être déposé : auprès de L'institut National Algérien de la Propriété Industrielle (INAPI) auprès de L'institut National Algérien de la Propriété Industrielle (INAPI) iii) Indication concernant la constitution d'un mandataire : (www.inapi.org) E-mail :info @inapi.org X. Date de la notification de refus provisoire : XI. Signature ou sceau officiel de l'office qui émet la notification : Abdelhafid BELIMEHDI	Dtay (on cas de né	écessité et sur requête justifiée
du demandeur. ii) Autorité auprès de laquelle la requête en réexamen ou le recours doit être déposé : auprès de L'institut National Algérien de la Propriété Industrielle (INAPI) auprès de L'institut National Algérien de la Propriété Industrielle (INAPI) iii) Indication concernant la constitution d'un mandataire : (www.inapi.org) E-mail :info @inapi.org X. Date de la notification de refus provisoire : XI. Signature ou sceau officiel de l'office qui émet la notification : Abdelhafid BELIMEHDI	*Le d	élai peut être prorogé de la meme durce en cus	
ii) Autorité auprès de laquelle la requête en réexamen ou le recours doit être déposé : auprès de L'institut National Algérien de la Propriété Industrielle (INAPI) auprès de L'institut National Algérien de la Propriété Industrielle (INAPI) iii) Indication concernant la constitution d'un mandataire : (www.inapi.org) F-mail :info @inapi.org X. Date de la notification de refus provisoire : XI. Signature ou sceau officiel de l'office qui émet la notification : Abdeihafid BELMEHDI	du demandeur.		
iii) Indication concernant la constitution d'un mandataire : (www.inapi.org) E-mail :into (@mapi.org) X. Date de la notification de refus provisoire : XI. Signature ou sceau officiel de l'office qui émet la notification : Abdelhafia BELMEHDI		u la consta en réevamen ou le recours de	oit être déposé :
iii) Indication concernant la constitution d'un mandataire : (www.inapi.org) E-mail :into (@mapi.org) X. Date de la notification de refus provisoire : XI. Signature ou sceau officiel de l'office qui émet la notification : Abdelhafia BELMEHDI	ii) Autor	té auprès de laquelle la requele en rocalisme de la Propriété Indus	trielle (INAPI)
X. Date de la notification de refus provisoire : XI. Signature ou sceau officiel de l'office qui émet la notification : Abdelhafia BELIMEHDI	aupr	es de L'institut National Signification d'un mandataire : (www.insp	oi.org) E-mail :inio @maph.org
XI. Signature ou sceau officiel de l'office qui émet la notification : Abdelhafia BELIMEHDI	iii) Indica	tion concernant la comme	
XI. Signature ou sceau officiel de l'office qui émet la notification : Abdelhafia BELIMEHDI			
XI. Signature ou sceau officiel de l'office qui émet la notification : Abdelhafia BELIMEHDI	X. Date de la no	lification de refus provisoire:	
Abdelhafid BELIMEHDI			
Abdelhafid BELIMEHDI			
Abdelhafid BELIMEHDI	XI. Signature ou	sceau officiel de l'office qui émet la notification :	
		Serial RELIVIEHDI	
Directeur Weneral			
		Directeur (Général	

- --- FAX-NO. -: --

--- 4-Sep. 2013-10:51 --- P1

Désignations postérieures à l'enregistrement international

Partie contractante décignée: Algérie



The International Trademark System

NOTIFICATION

EXN/2012/34

823 013

Désignations postérieures selon l'Arrangement de Madrid: Algérie.

Désignations postérieures selon le Protocole de Madrid: Australie, Finlande, Islande, Lituanie, Madagascar.

Désignations postérieures selon le Protocole de Madrid en vertu de l'article 9sexies: Autriche, Bélarus, Benelux, Bosnie-Herzégovine, Cuba, Égypte, Italie, Kazakhstan, Lettonie, Maroc, Monaco, Mozambique, République populaire démocratique de Corée, Soudan, Suisse.

Limitation de la liste des produits et services: Algérie, Australie, Autriche, Belarus, Benelux, Bosnie-Herzégovine, Cuba, Égypte, l'inlande, Islande, Italie, Kazakhstan, Lettonie, Lituanie, Madagascar, Maroc, Monaco, Mozambique, République populaire démocratique de Corée, Soudan, Suisse. La désignation postérieure concerne uniquement les produits de la classe 33.

Date de désignation postérieure: 05.04.2012 Date de notification: 06.09.2012

Enregistrement international concerné

823 013

Date d'enregistrement: 8 avril 2004 Date d'échéance: 8 avril 2014

AKTSIONERNO DRUJESTVO
"VINPROM PESHTERA"
"Diccovska" su. 120
BG-4003 PLOVDIV
(Bulgarie).

Forme juridique du titulaire (personne morale) et lieu de constitution: S.A., Bulgaria.

Nom et adresse du mandataire: Vasya Ivanova GERMANOVA, j.k. Drujba 2, bl. 273, vh. A, ap. 24, BG-1582 SOFIA (Bulgarie).

ALASKA

Indication relative à la nature de la marque ou au type de marque: caractères standard.

Traduction de la marque ou de mots contenus dans la marque: ALASKA

Liste des produits et services - NCL(8):

- 29 Viande, poisson, volaille et gibier; extraits de viande; fruits et légumes conservés, séchés et cuits; gelées, confitures, compotes; ocufs, lait et produits laitiers; huiles et graisses alimentaires.
- 32 Bieres; caux minérales et gazeuses et autres boissons sans alcool; boissons aux fruits et jus de fruits; sirops et autres préparations pour faire des boissons.
- 33 Hoissons alcoolisées (à l'exception des bières).
- 35 Publicité; gestion d'entreprise; administration commerciale; travaux de bureau.

Enregistrement de base: Bulgarie, 08.04.2004, 47 618.

Demande de base: Bulgarie, 20.10.2003, 67405.

Données relatives à la priorité selon la Convention de Paris: Bulgarie, 20.10.2003, 67405.

Langue de la demande internationale: Auglais

WORLD INTELLECTUAL PROPERTY ORGANIZATION 34, chemin des Colombettes 1211 Geneva 20, Switzerland WWW.WIDO.Int

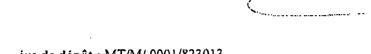
FROM :-

EXAMEN DE MARQUE

FAX NO....

3 - SP 2015

EXAMINATEUR: GUETTAR



Numéro de dépôt : MT/M/ 0001/823013 Numéro d'enregistrement: 823013

Date de dépôt : 05/04/2012 Priorité: 67405 20/10/2003 BG Nom de la marque: ALASKA

Titulaire: AKTSIONERNO DRUJESTVO

"VINPROM PESHTERA"

Adresse: "Breznyska" str. 126 BG-4003 PLOYDIY.

Mandataire: Vasya Ivanova GERMANOVA

Classe(s) des Produits ou services désignés: 33

ALASKA